Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260414-07_04_2026_7-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 07 avril 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
Mme DAUVERGNE à M. BERTHELOT
Mme FINAS à Mme DESMAS
Mme LE HENANFF à M. BRIMER

M. Abdullah ALIM, désigné à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **1er avril 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, ORGANISMES OU ASSOCIATIONS
07-04-2026-7

Rapporteur : A. Billard

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il appartient à l'assemblée municipale de procéder à la désignation de ses représentants au sein des assemblées délibérantes des syndicats intercommunaux (communes) et des syndicats mixtes (communes et EPCI) auxquels ils adhèrent, mais également des organismes extérieurs dont ils sont membres,

Le **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)**
Il exerce les missions prévues par les dispositions de l'article L 123-5 du Code de l'action sociale et des familles :
- l'action générale de prévention et de développement social,
- l'intervention sous forme de prestations remboursables ou non remboursables,
- l'instruction des demandes d'aide sociale,
- la création et gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L312.1 du code précité,
- l'exercice des compétences confiées par le département dans le cadre des dispositions de l'article L 121-6 du code précité,
- la gestion de services et de centre d'accueil de la petite enfance, la mise en œuvre d'actions d'insertion.

Le **Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie**
Communes concernées : Le Rheu, Chavagne, Bréal sous Montfort, Cintré et Mordelles.
Le Syndicat construit et gère le patrimoine immobilier lié à la caserne de gendarmerie située au 91 avenue de Maréchal Leclerc à Mordelles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260414-07_04_2026_7-DE

Le **Syndicat de l'École de musique de la Flûme**

L'école de musique de la Flûme a pour vocation :

- de former les élèves jusqu'au Certificat d'Études Musicales (C.E.M.) à travers son Cursus d'enseignement initial : «la Formation Complet ».
- de former des musiciens et autonomes. Pour cela, et conformément aux directives ministérielles, elle place les pratiques collectives au centre de son enseignement.

L'**Office des Sports des communes de l'Ouest de Rennes (OSCOR)**

Association loi 1901, cet organisme regroupe les Commune des cantons de Mordelles et Vezin-le-Coquet.

Les axes prioritaires sont articulés autour de 4 pôles :

- promouvoir le développement de la pratique sportive du territoire,
- mettre en œuvre une politique de formation des jeunes sportifs,
- soutenir la constitution d'un réseau de bénévoles et contribuer à leur formation,
- valoriser et faire connaitre les pratiques associatives du territoire par une communication transversales et favoriser les échanges inter associatifs.

Le **Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)**

Association loi 1901, le CNAS pour le personnel des collectivités territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

L'ETAPE

Créée en 1984, l'association était au départ une structure intermédiaire proposant de la mise à disposition de personnel. En 1995, l'Étape a pris sa forme actuelle. En 1999, le chantier d'insertion de l'Étape a été séparé de la mise à disposition du personnel, Start'Air, actuellement localisé à Rennes, avec une antenne à Mordelles. Neuf communes sont aujourd'hui représentées au sein du conseil d'administration de l'association : Mordelles, Le Rheu, Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, Le Verger, Bréal-sous-Montfort, Saint-Thurial et L'Hermitage.

Les salariés de l'Étape arrivent avec des contrats de six mois renouvelables pendant deux ans, avec le Comité de liaison pour la promotion sociale qui intervient deux fois par semaine auprès des salariés, un suivi est réalisé pour leur permettre de se reconstruire, de retrouver un rythme de travail mais aussi de trouver des solutions à des problématiques personnelles.

L'**A.D.E.S. (ASSOCIATION DOMICILE EMPLOI SERVICE)**

Association à but non lucratif, l'ADES propose des services tels que ménage, repassage, courses, préparation de repas... avec un service de proximité (siège à Mordelles Place de la Mairie) et des intervenants à domicile.

Le **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits de la Femme et de la Famille)**

Fondé en 1972 à l'initiative de l'État, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le **CODEM (COMITE D'OBSERVATION DE LA DEPENDANCE ET DE LA MEDIATION)**

Le Comité d'Observation de la Dépendance et de la Médiation (CODEM) de la couronne rennaise nord- ouest réunit des élus des professionnels intervenant auprès des personnes âgées (services, établissements, associations) et des représentants d'usagers.

Cette association se veut un espace d'échange et de réflexion entre ces différents acteurs.

Les missions du CODEM portent aussi sur :

- le recensement des besoins et des demandes relatives aux personnes âgées (rôle « d'observatoire » à l'échelle du territoire)
- l'élaboration de projets et l'organisation des actions collectives

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260414-07_04_2026_7-DE

- la coordination des différents acteurs du territoire

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)
Accompagnement des collectivités du Pays de Rennes dans la réduction des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine communal.

L'ARIC (ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)
Une association créée par les élus pour les élus de Bretagne pour accompagner, former les élus dans les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

Le **Conseil des écoles publiques**
Il établit et vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.
Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.
Il définit le calendrier des rencontres entre les instituteurs et les parents d'élèves.

L'ORGANISME DE GESTION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE (OGEC)
L'OGEC est une association loi 1901, initiée par l'Enseignement Catholique, elle est au service de l'école. Elle lui donne une existence juridique, c'est-à-dire une personnalité morale. Il calcule et suit le budget, tient les comptes, détermine la contribution demandée aux familles, emploi et suit les versements à la charge de l'état et des collectivités territoriales, paiement des charges de fonctionnement de l'établissement, souscription et révision des assurances sont autant de tâches qui lui incombent dans le domaine économique et financier. En ce qui concerne la gestion des locaux, l'O.G.E.C. doit veiller à leur entretien, à leur rénovation, à leur aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité.
L'O.G.E.C. signe le contrat de travail de tous les personnels de droit privé de l'établissement qu'il rémunère directement, les enseignants étant rémunérés par l'État.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE PUBLIC MORVAN LEBESQUE**
Il participe à la vie de l'établissement scolaire en votant certaines décisions, mais peut également être consulté pour avis. Il adopte, à partir du rapport du chef d'établissement :

- le projet d'établissement,
- le budget et le compte financier,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement,
- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement (mise en œuvre du projet d'établissement, des objectifs à atteindre et des résultats obtenus).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- *2 délégués au CIAS : M. LE TURNIER et Mme RENAULT-WASSE*
- *2 délégués au Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie : MM. BRIMER et KERMORVANT*
- *3 délégués au syndicat de l'école de musique de la Flume : M. FOUCHER, Mme RENAULT-WASSE et M. PIANTINO*
- *1 délégué à l'OSCOR : M. JAUMARD*

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260414-07_04_2026_7-DE

- *1 délégué au CNAS : M. LE TURNIER*
- *1 délégué à l'ETAPE : M. LE TURNIER*
- *1 délégué à l'ADES : Mme GUILLEMOT*
- *1 délégué au CIDFF : Mme MATÉO*
- *1 délégué au CODEM : Mme MESDON*
- *1 déléguée à l'ALEC : Mme DESMAS*
- *1 déléguée à l'ARIC : Mme GUILLEMOT*
- *2 déléguées au conseil des écoles publiques : Mmes ECKERN et HERVIAULT*
- *2 délégués à l'OGEC :*
  Titulaire : Mme HERVIAULT
  Suppléant : M. BRIMER
- *2 délégués au conseil d'administration du collège public Morvan Lebesque :*
  Titulaires : Mmes ECKERN et HERVIAULT
  Suppléants : MM. BRIMER et BROUARD

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

Le Secrétaire de séance,

Abdullah ALIM